

TROPHEE DES HAUTS DE FRANCE

Championnats de France 2025

Compétition de Patinage Synchronisé

COMPIEGNE

15 février 2025



Compétition de Patinage Synchronisé

Compiègne : date le 15 février 2025

Le Skating Club Compiègne Oise, vous invite à participer au Trophée des Hauts de France, 2ème Manche des Championnats de France, compétition amicale de patinage synchronisé organisée sous l'égide de la F.F.S.G. selon les réglementations nationales et internationales. Cette compétition est ouverte aux clubs français et étrangers. Les patineurs des équipes doivent répondre aux règles ISU et être en possession de la licence compétition ou secondaire de la discipline « Patinage Synchronisé ».

LIEU

Patinoire Municipale (56 m x 26 m)
Rue Jacques Daguerre
60200 COMPIEGNE
FRANCE

LISTE DES INVITES

La compétition est ouverte à tous les membres de l'Union Internationale de patinage synchronisé.

CATEGORIES

| La compétition est ouverte aux catégories : | |
|---|-------------------------------------|
| Synchro Unifié : programme libre | Novice Basic : programme libre |
| Juvenile : programme libre | Novice Advanced : programme libre |
| Adulte : programme libre | Junior National 2 : programme libre |
| Mixed Age : programme libre | Senior National 2 : programme libre |

PRE-INSCRIPTIONS

Le lien « questionnaire Infos clubs partagé sur le Drive » qui a été envoyé début juillet à tous les clubs, doit être complété avant le **23 septembre 2024**. Il tient lieu de Pré-Inscription.

INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont de 295 € par équipe participante.

Le règlement à l'ordre de **S.C.C.O.**, doit être adressé par chèque en euros ou par virement bancaire au plus tard à la date limite d'inscription (les frais de virement bancaire sont à la charge des Clubs participants);

Une copie du règlement effectué devra être envoyée le plus tôt possible à contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com

L'enregistrement de l'équipe sera valide seulement à la réception du règlement des droits d'inscription.

Les droits d'inscription, les Extra-Practice ainsi que les réservations de repas ne seront pas remboursés si le désistement intervient dans un délai inférieur à **3 semaines avant la compétition.**

Adresse postale pour l'envoi du règlement

S.C.C.O.-Patinoire Municipale
Rue Jacques Daguerre
60200 COMPIEGNE
France

Coordonnées bancaires pour le virement du règlement

| Crédit Mutuel | | | | | | | | | |
|--|---------|-------------|------|--------|--|-----|---|--|--|
| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | | | | | | | |
| Identifiant national de compte bancaire - RIB | | | | | | | | | |
| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Devise | | | | | |
| 10278 | 02630 | 00032213145 | 13 | EUR | Domiciliation CCM COMPIEGNE | | | | |
| Identifiant international de compte bancaire | | | | | | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | | | | |
| FR76 | 1027 | 8026 | 3000 | 0322 | 1314 | 513 | BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A | | |
| Domiciliation | | | | | Titulaire du compte (Account Owner) | | | | |
| CCM COMPIEGNE | | | | | SKATING CLUB DE COMPIEGNE-OISE | | | | |
| 4 PLACE SAINT JACQUES | | | | | ZAC DE MERCIERES | | | | |
| 60200 COMPIEGNE | | | | | RUE JACQUES DAGUERRE | | | | |
| ☎ 0 820 35 20 67 (Service 0,12 €/min + prix appel) | | | | | 60200 COMPIEGNE | | | | |
| Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution. | | | | | | | | | |
| PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ | | | | | | | | | |

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DATE 4 NOVEMBRE 2024

COMPOSITION DU JURY

Pour chaque catégorie, le jury se compose au maximum d'un panel Technique (1 contrôleur Technique, 2 Spécialistes Techniques et 2 Data Vidéo Replay Opérateur) et d'un panel de juges comprenant 1 Juge Arbitre et 5 Juges minimum.

Chaque pays participant (autre que la France) peut désigner un juge figurant de préférence sur la liste de l'ISU saison 2024/2025.

La première réunion des Officiels d'arbitrage aura lieu à la Patinoire, le **samedi 15 février 2025** selon l'horaire déterminé par le Juge Arbitre.

Le Comité d'Organisation prendra en charge les frais d'hébergement, de repas et de déplacement pour tous les juges français et officiels français de la compétition. Pour les juges étrangers nommés par leur nation, seuls les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge.

Les frais de déplacement des Juges-Arbitres et du Panel Technique sont à la charge du club organisateur.

ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Chaque équipe se verra attribuer un temps d'entraînement officiel décrit ci-dessous. Il sera suivi pour la catégorie Juvénile de l'Élément Technique, uniquement pour les équipes françaises : Les entraînements officiels se dérouleront, le samedi matin selon le tirage au sort :

ET = Élément Technique

| Programmes Libres Official Practice | | ET | Programmes Libres Optionnal Practice | |
|-------------------------------------|------|--------|--------------------------------------|-------|
| Synchro Unifié | 8 mn | / | Novice Basic | 10 mn |
| Juvénile + ET | 8 mn | + 2 mn | Novice Advanced | 10 mn |
| Adulte | 8 mn | / | Junior N2, Junior ISU | 11 mn |
| Mixed Age | 8 mn | / | Senior N2, Senior ISU | 12 mn |

| | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| 8 mn Synchro Unifié, Adulte Prog : 3mn00 | 00'00 - 02'00 | Echauffement |
| | 02'00 - 05'00 | Musique |
| | 05'00 - 08'00 | Libre |
| 08 mn + 2 mn Juvénile Prog : 3mn00 | 00'00 - 01'00 | Echauffement |
| | 01'00 - 04'00 | Musique |
| | 04'00 - 08'00 | Libre |
| | 08'00 - 10'00 | Element Technique |
| 11 mn Mixed Age Prog : 3mn30 | 00'00 - 01'00 | Echauffement |
| | 01'00 - 04'30 | Musique |
| | 04'30 - 06'00 | Libre |
| | 06'00 - 9'30 | Musique |
| | 9'30 - 11'00 | Libre |

| | | |
|---|----------------------|---------------------|
| 10 mn Basic Novice, Novice Adadvanced Prog : 3mn00 | 00'00 - 01'00 | Echauffement |
| | 01'00 - 04'00 | Musique |
| | 04'00 - 06'00 | Libre |
| | 06'00 - 09'00 | Musique |
| | 09'00 - 10'00 | Libre |
| 11 mn Junior N2, Junior ISU Prog : 3mn30 | 00'00 - 01'00 | Echauffement |
| | 01'00 - 04'30 | Musique |
| | 04'30 - 06'00 | Libre |
| | 06'00 - 9'30 | Musique |
| | 9'30 - 11'00 | Libre |
| 12 mn Senior N2, Senior ISU Prog : 4mn00 | 00'00 - 01'00 | Echauffement |
| | 01'00 - 05'00 | Musique |
| | 05'00 - 06'00 | Libre |
| | 06'00 - 10'00 | Musique |
| | 10'00 - 12'00 | Libre |

ORDRE DE PASSAGE

Pour chaque catégorie, l'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué par ordinateur après la date butoir des inscriptions et sera disponible sur le site CSNPAS et sera envoyé par e-mail aux équipes participantes.

ACCREDITATION-ACCUEIL

Toutes les équipes participantes, les officiels, juges-arbitres, juges et officiels de compétition sont invités à se faire accréditer dès leur arrivée à la Patinoire.

Un service d'accueil sera mis en place à la patinoire pendant la durée de la compétition à partir **du vendredi 14 février 2025, 16h00** à la patinoire.

Chaque équipe recevra 1 dossier d'accueil et des laissez-passer (1 Président, 1 Team Manager, 2 Entraîneurs par club et 2 Chaperons par équipe).

REGLEMENT NATIONAL ET ELEMENT TECHNIQUE (Site CSNPAS)

<https://www.csnps.org/francais>

SYSTEME DE NOTATION ET COMPOSITION DES PROGRAMMES

Le système de notation est basé sur le Système de Jugement ISU.

Les compositions des programmes libres doivent selon la catégorie respecter les règlements ISU ou nationaux (cf règlements ISU et national).

Pour la composition détaillée, vous pouvez consulter le site <https://www.csnps.org/> **accueil** puis section Règlements.

FORMULAIRE

Un lien Drive permettant de compléter les Forms sur le net sera envoyé **dès le 5 octobre 2024** par la CSNPAS à chaque club pré inscrit sur le « QUESTIONNAIRE INFOS CLUBS ». Les Forms sont à compléter avant le **23 novembre 2024**. Pour les Forms de 1 à 4, toutes modifications devront être demandées par mail à : sylvie.coupez@wanadoo.fr, copie contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com et ce jusqu'au **8 février 2025**. Passé ce délai les changements ne pourront se faire que lors de l'accréditation.

Les équipes étrangères peuvent s'inscrire en faisant la demande à la CSNPAS à l'adresse suivante : csnpas@ffsg.org et sylvie.coupez@wanadoo.fr

MUSIQUE

Toutes les équipes doivent fournir à l'avance leur musique de compétition d'excellente qualité sur un fichier MP3 via we-transfer par e-mail, soit directement en pièce jointe soit à l'aide d'un lien de téléchargement au plus tard le **1er février 2025**, à contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com et sylvie.coupez@wanadoo.fr. Chaque email devra contenir un seul fichier de musique ou de lien de téléchargement. Le sujet de l'e-mail doit être au format "**Nom de la catégorie, programme (libre) et le nom de l'équipe**."

Le niveau de volume de la musique tel que déterminé par la Commission médicale ne devra pas dépasser 85-90 Pression dB Niveau sonore dans toute la patinoire.

Chaque équipe devra apporter leur musique de compétition sur une clé USB à la compétition en guise de sauvegarde. Chaque clé USB doit être placée dans une enveloppe portant le nom de l'équipe, la catégorie, ainsi que la durée exacte de la musique (pas le temps de patinage).

FORMULAIRE PROGRAM CONTENT SHEET

Le formulaire « PROGRAM CONTENT SHEET » (Form 4) doit être transmis au Comité d'organisation au plus tard à la date limite d'inscription. Cependant, le contenu des programmes peut être modifié jusqu'à l'accréditation. Le formulaire modifié doit être envoyé au Délégué Technique: sylvie.coupez@wanadoo.fr jusqu'au **8 février 2025**. Passé ce délai, le Form 4 devra être remis lors de l'accréditation. Il n'est pas autorisé de le remettre directement aux Officiels de l'arbitrage.

CEREMONIE DE CLOTURE - PODIUMS

Tous les participants sont tenus de se présenter en costume à la proclamation des résultats et à la remise des récompenses.

Les équipes doivent participer à la cérémonie de clôture selon le dispositif prévu par le Club Organisateur.

ORGANISATION

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité du Club Organisateur qui se réserve la possibilité et le droit de prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Toutes les décisions se rapportant à ces éventuelles dispositions seront prises en accord avec le Juge-Arbitre.

DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à la compétition (patineurs, accompagnateurs, spectateurs,...) autorisent l'utilisation de leurs images fixes ou en mouvement, les représentants, sans aucune compensation financière.

Ce droit est valable avant, pendant et après la Compétition.

RESPONSABILITÉ

Selon la règle ISU 119, la Fédération Française des Sports de Glace et le Comité d'Organisation de la Compétition ne pourront être tenus responsables en cas de blessures ou de dommages dont les concurrents et les officiels pourraient être victimes.

Un service médical sera mis en place par le Comité d'Organisation pendant toute la durée de la compétition et des entraînements pour assurer les soins médicaux d'urgence sur les lieux de la compétition.

INFORMATIONS MEDICALES

Les Responsables d'équipes devront être en mesure de communiquer pour chaque patineur, les renseignements médicaux nécessaires en cas d'urgence ou d'accident. Ces informations devront inclure, mais sans s'y limiter, ce qui suit, pour aider le personnel médical :

- Les allergies
- Les maladies existantes (asthme, ...)
- Les traitements et médicaments actuels
- Le carnet de vaccination
- Le groupe sanguin
- L'utilisation de lunettes, lentilles de contact, appareils dentaires

RECOMPENSES

Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une récompense. Chaque compétiteur reçoit un souvenir.

ANTI DOPAGE

Un contrôle anti-dopage pourra avoir lieu, il sera effectué conformément aux règles et procédures antidopage ISU actuelles (communications ISU n ° 2366 et 2568 ou toute nouvelle mise à jour de ces communications). Aucun patineur n'est autorisé à consommer de l'alcool pendant la compétition.

EXTRA PRACTICE

Il est possible de réserver des extra Practice. Le club organisateur « **S.C.C.O** » fera parvenir un formulaire de réservation à chaque club qui l'a demandé via le Form 5, toutes demandes particulières sont à adresser à : contact@scco.fr et

celine.scco@gmail.com, sylvie.coupez@wanadoo.fr. Le paiement devrait être fait avant 3 semaines de la compétition. Tout sera géré par le S.C.C.O.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES ÉQUIPES

Il est possible de réserver des repas. Le club organisateur : « S.C.C.O » via le Form 6. Toutes demande particulières sont à adresser à : contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com, sylvie.coupez@wanadoo.fr. Le paiement devrait être fait avant 3 semaines de la compétition. Tout sera géré par le S.C.C.O.

Aucun frais d'hébergement ni de restauration n'est pris en charge par l'Organisation.

La liste des hébergements ci dessous:

| | | |
|--|--|--|
| B&B HOTEL | 10 avenue Marcelin Berthelot 60200 Compiègne | 03 64 32 00 81 compiegne@kyriad.fr |
| HOTEL KYRIAD PRESTIGE | 10 avenue Marcelin Berthelot 60200 Compiègne | Tel : 03 44 20 11 11 compiegne@kyriad.fr |
| CAMPANILE HOTEL | 70 Avenue de Huy 60200 Compiègne | Tel : 03 44 20 42 35 compiegne@campanile.fr |
| HOTEL MERCURE COMPIEGNE SUD | 126 Rue Robert Schuman 60610 Lacroix Saint Ouen | Tel : 03 44 30 30 30 H1623@accor.com |
| HOTEL PREMIERE CLASSE | ZAC du Camp du Roy 726 Avenue Jean Moulin 60880 Jaux | Tel : 03 44 90 19 27 compiegne.jaux@premiereclasse.fr |
| HOTEL FORMULE 1 | 61 Avenue de l'Europe ZAC de Venette 60280 Venette | Tel : 08 91 70 52 27 03 44 90 12 43 H2423@accor.com |
| IBIS STYLES | Place Jacques Tati 60880 Jaux | Tel : 03 44 23 80 80 H7011@accor.com |
| IBIS BUDGET | 1 Rue Pierre Sauvage 60200 Compiègne | Tel : 08 92 68 31 04 03 44 20 27 90 H2571@accor.com |
| AIDEN BY BEST WESTERN T'AIM HÔTEL | 70 Rue du Pont Neuf 60280 Margny-lès-Compiègne | Tel : 06 07 53 98 29 03 75 46 01 42 contact@taihôtel.com |
| HOTEL DE FLANDRE | 16 Quai de la République 60200 Compiègne | Tel : 03 44 83 24 40 hotelflandre@orange.fr |
| LOGIS HOTEL DU NORD | 1 Place de la gare 60200 Compiègne | Tel : 03 44 83 22 30 contact@hoteldunordcompiegne.com |
| B&B HÔTEL 2 VALLEES | 10 Avenue du Gros Grelot 60150 Thourotte | Tel : 03 44 204 205 hotel2vallees@gmail.com |

Hotel des Officiels:

| | | |
|-------------------|--|--|
| HÔTEL IBIS | 18 Rue Edouard Branly 60200 Compiègne | Tel : 03 44 23 16 27 H0691@accor.com |
|-------------------|--|--|

PHOTOS

Afin de préparer le programme de la compétition, nous vous demandons de nous faire parvenir par e-mail à contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com, une photo de votre équipe pour l'inclure au programme.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à :

contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com

PLANNING PRÉVISIONNEL

Vendredi 14 février 2025

Accréditation à partir de 16h00 - 20h00

17h00 - 20h15: Extra practice

Samedi 15 février 2025

07h00 – 20h00

Official practice pour programmes libres : pour toutes les catégories

Compétition programmes libres : Synchro Unifié, Juvénile, Novice Basic, Novice Advanced, Mixed Age, Adulte, Junior N2, Junior ISU, Senior N2, Senior ISU. (**attention ceci n'est pas l'ordre de passage des catégories**)

Le planning sera communiqué après la date limite d'inscription pour le bon déroulement de la compétition.

LISTE DES FORMULAIRES

| Form | Objet | A retourner avant le |
|------|-------------------|----------------------|
| 1 | Team Entry 1 | 23 novembre 2024 |
| 2 | Team Entry 2 | 23 novembre 2024 |
| 3 | Music Information | 23 novembre 2024 |
| 4 | Program Content | 23 novembre 2024 |
| 5 | Extra Practice | 23 novembre 2024 |
| 6 | Repas | 23 novembre 2024 |



 *Sportity*

For direct event information please download
the Sportity app and insert this password:

SM2C2025

Sportity app is available in

 

www.sportity.com

